

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 10

Artikel: Mémoire présenté au concours d'infanterie [suite]
Autor: Hofstæter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS D'INFANTERIE

par M. le lieutenant-colonel HOFSTÆTER, à St-Gall.

(Suite. Voir notre précédent N^o.)

A. Le nouveau carré.

1^o Il n'est ni simple ni régulier, attendu que deux faces ont 4 rangs de profondeur et les deux autres faces seulement 2 rangs. Dans un moment de danger, l'assistance des cadres ou du 4^e rang de la face placée en queue du carré ne paraît pouvoir être d'aucune utilité.

2^o L'évolution de pelotons entiers dure presque aussi longtemps que celle de sections.

3^o Il est désagréable aux soldats d'être rangés sur 4 rangs dans les faces principales et sur 2 rangs seulement dans le flanc, tout au moins cette disposition ne devrait pas faire règle.

4^o L'espace vide intérieur est plus grand que de besoin, aussi le carré n'est-il pas compact ; cependant il gagne à la possession de cette qualité puisqu'elle est pour le soldat un motif de tranquillité.

5^o Dans les marches en avant et en retraite (mouvements principaux), les flancs étant plus longs se relâchent davantage ; aussi lorsqu'on s'arrête, est-il nécessaire de faire serrer les rangs. En revanche, lorsque les flancs sont formés de 4 rangs, un peu de relâchement n'a pas d'importance, déjà par le motif que l'on a 4 hommes placés l'un derrière l'autre.

6^o Lorsque l'on prend pour point de départ la colonne par division ayant la force réglementaire, l'on est obligé de faire avancer d'au moins 10 pas la section placée le plus en avant. Mais ce mouvement n'est possible que pour autant que sur cet espace de 10 pas il n'y a pas d'obstacle. En d'autres termes l'on ne doit pas placer la colonne droit derrière une haie, un fossé, une maison, etc., autrement l'on s'expose à être contraint à marcher en retraite lorsqu'il devient nécessaire de changer la disposition de l'ordre de bataille.

7^o Que le nouveau carré présente un but un peu moins épais au feu de l'artillerie, c'est là une circonstance qui n'est pas de nature à être prise en considération, parce que nos carrés ne devront s'en prémunir qu'exceptionnellement. Du reste les flancs seulement sont minces, et pour les atteindre les pièces de l'ennemi doivent avoir réussi à prendre une position presque perpendiculaire au flanc du carré. Mais cela étant, il est vrai qu'un peloton est toujours plus facilement atteint qu'une section.

8^o L'on prétend que le nouveau carré présente l'avantage de permettre la suppression de tout exercice préparatoire à l'école de peloton. Mais il est à remarquer que le carré de 1847 accordait également cette facilité, attendu que l'on fait aussi

¹ Traduit de la *Schweizerisch Militär Zeitung*. Ce mémoire a reçu un prix de 125 fr.

souvent la conversion par sections que celle par pelotons et que tout autre exercice préparatoire manque son but, parce que le soldat ne comprend ce dont il s'agit qu'en apprenant l'école de bataillon. L'on obtient davantage en faisant exercer une seule fois dans celle-ci qu'en exerçant les troupes dix fois à l'école de peloton. On peut en dire autant de la formation de la colonne, attendu que si on laisse de côté le « par section, » chaque chef de section peut ramener sans autre sa division à la place qui lui convient. Il me paraît ressortir de ce qui vient d'être exposé que le nouveau carré ne répond pas du tout à son but.

B. *Le carré en masse.*

S'il offrait des avantages importants que l'on ne rencontre pas dans les autres systèmes de carré, je n'hésiterais pas à en proposer l'adoption exclusive, puisque, je le répète, il est tout à fait inutile d'avoir deux espèces de carrés dans une armée qui ne sera que peu ou rarement exposée à des attaques de cavalerie. Cette complication aurait d'ailleurs l'inconvénient d'augmenter le nombre des objets qui doivent être enseignés aux troupes. Je serai d'ailleurs à même d'établir que l'introduction du carré en masses manque totalement son but, attendu que pour la forme et la consistance il est identique au carré ordinaire, qu'en outre on ne peut l'organiser avec la même rapidité et facilité, enfin qu'il ne satisfait pas aux exigences de l'ordre, car

1° D'après notre calcul, la ligne d'attaque du carré composé de 5 divisions a 102 pas de longueur, celle du carré en masses en a 100 lorsque, conformément au règlement, la division en tête serre en arrière, celle placée en queue serre en avant, la troisième et la quatrième gardent leurs places. L'étendue du front d'attaque est donc la même, et comme les flancs reçoivent une largeur de 10 pas, la forme est également pareille dans l'un et l'autre carré.

2° Par conséquent l'espace vide intérieur doit être d'une égale étendue pour ces deux espèces de carrés, avec cette différence cependant en faveur du carré ordinaire que dans ce dernier l'espace vide forme un tout, tandis que dans le carré en masse il est morcelé par des fragments des divisions du centre qui sont restées à leur place.

3° Le carré de 1847 est d'une exécution plus rapide, parce que dans le carré en masse il faut, pour remplir des vides, prendre dans le milieu de la troupe des hommes qui ont à parcourir un front de peloton. Si l'on voulait tenir compte du temps qu'on emploie pour faire ouvrir les rangs à la section placée à l'arrière des flancs, l'on trouverait encore que les deux carrés se forment avec une égale rapidité. En revanche il faudra encore un certain moment pour faire passer des hommes de leur place ordinaire dans les vides du carré. En général cette manière de remplir les vides est tout à fait anormale et sent trop le désordre pour qu'au moment du danger il convienne de l'adopter.

4° Les flancs sont formés par plusieurs sections mélangées, ce qui est un nouvel élément de désordre.

5° La face d'arrière n'a dans le centre que deux rangs de profondeur.

6° Si pour former le carré compact, l'on prend pour point de départ la colonne disposée en pelotons, les files du centre sont insuffisantes pour remplir les vides avec 4 rangs de profondeur. En effet un peloton présente deux lacunès à combler chacune de 4 1/2 pas, soit en tout 9 pas. Il faudrait donc au moins 22 files disposées sur 4 rangs. Cependant le peloton complet ne compte que 24 files. Or si pendant la campagne le nombre des files a diminué et que les soldats soient toujours espacés de la même manière lorsqu'ils forment la colonne, il serait impossible de remplir convenablement les vides ainsi que l'exige la règle. Il est à remarquer de plus qu'un bataillon qui doit former le carré en prenant pour point de départ la colonne disposée en pelotons, n'aurait pas le temps de commencer par s'organiser en divisions. D'ailleurs le carré en masse est très imparfaitement approprié au combat précisément sur ses fronts les plus longs qui sont ici les flancs. Pour 10 pelotons, un flanc a 36 à 37 pas de longueur.

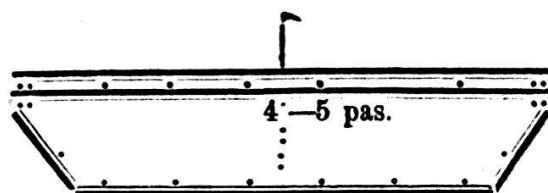
C. Le nouveau carré, formé de la colonne par pelotons.

Il faut plus de temps pour le former qu'avec la colonne par divisions, parce que, sans parler de la conversion que doit exécuter une partie de la troupe, un peloton doit faire encore 5 pas à droite du côté de l'aile gauche de la face d'avant.

D. Modifications et adjonctions à apporter au carré de 1847.

1° Lorsque l'on forme le carré avec six divisions, il ne faut pas doubler les flancs ainsi que l'exige le règlement de 1847, il faut au contraire les organiser comme dans le carré formé avec 5 divisions; en d'autres termes, chaque flanc doit être formé par un peloton seulement, mais la face d'arrière doit comprendre trois divisions, parce qu'il y a avantage à augmenter la consistance du carré plutôt qu'à agrandir l'espace vide intérieur, et parce qu'en faisant autrement l'on est obligé d'avoir des flancs mélangés.

2° Le carré doit se former de la colonne par pelotons de la même manière qu'avec la colonne par divisions. Le second détachement serre, le troisième converse par sections à droite et à gauche, les autres pelotons serrent les rangs (voyez plus bas ce qui concerne ce mouvement), et les derniers font face en arrière. L'on obtient ainsi un espace vide de plus de 900 pieds carrés qui, ainsi que nous l'avons démontré, est suffisamment grand. En adoptant cette manière de procéder et en prenant pour point de départ une colonne par divisions, et forte de 4 compagnies seulement, l'on arrive sans doute à diminuer partiellement la profondeur du carré, mais la chose n'a aucune importance pour la colonne par pelotons, parce qu'elle a des flancs fort courts; quant à la colonne par divisions, le règlement de 1847 ne savait pas mieux faire, et le nouveau règlement admet la profondeur de 2 rangs dans une proportion beaucoup plus considérable. D'ailleurs il sera toujours difficile de trouver une forme parfaite.



3° Lorsque la colonne disposée en division est forte de 3 compagnies, la seconde division doit serrer, ainsi qu'elle le fait pour le grand carré, la troisième doit envoyer ses sections extérieures se joindre aux ailes respectives.

Remarque. D'après mon projet, avec 5 pelotons l'on pourrait encore donner une profondeur de 4 rangs aux faces principales, les flancs seuls seraient formés de 2 rangs; dans ce cas, une seule des faces du nouveau carré pourrait avoir 4 rangs de profondeur, toutes les autres n'en auraient que deux.

4° Quant aux chasseurs dont il faut avoir deux compagnies au complet à disposition, ils seront toujours moins nombreux que le groupe autrichien ou prussien par compagnie et ne doivent pas former plus de 5 pelotons, que la colonne soit disposée par sections, par pelotons ou par divisions.

5° Un corps de troupes disposé en colonne de marche ou déployé en ligne de bataille doit, lorsqu'il est surpris par de la cavalerie si subitement qu'on ne peut plus penser à organiser par exemple avec un bataillon un ou deux carrés, savoir se former par compagnies en masses de chasseurs, et cela au commandement par exemple de : *troisième compagnie, formez — masse !* Dans des cas pareils il n'y a pas d'autre expédient, à moins que l'on ne préfère ordonner aux troupes, d'après la manière russe, de s'étendre sur le sol, en gardant leurs rangs, ou commander un demi-tour au second rang de la ligne de bataille, ainsi que le pratiquent les Anglais.

6° Les angles du carré doivent toujours être arrondis, non pas que cette disposition fortifie ces places plus faibles en apparence, mais parce que la chose est naturelle, et que les hommes le feraient sans qu'on le leur commandât.

7° Placer des petits pelotons de chasseurs aux angles de derrière ainsi que le prescrit le nouveau règlement, est un procédé qui convient toujours à l'égard des sections de chasseurs qui arrivent pendant que le carré se forme; dans d'autres cas je préférerais laisser au carré sa forme parfaite.

8° Lorsqu'on est l'objet d'une attaque régulière précédée de préparatifs, il convient de se conformer aux indications de Pönitz qui veut que l'on fasse marcher à dix pas en avant des hommes pris dans le premier rang de chaque face pour mettre obstacle aux provocations de la cavalerie et empêcher le carré de faire un feu in-tempestif. Ces soldats doivent être accompagnés des officiers dont la place est d'ailleurs au premier rang et qui sont chargés de veiller à ce que le feu soit interrompu quand la chose convient.

9° Aucun officier que sa position ordinaire appelle au premier rang ne doit se retirer parmi les serre-files. Par exemple, les chefs des flancs commandent et dirigent le feu beaucoup mieux depuis la place que leur assignent le règlement de

1847 que depuis derrière le front où, n'étant pas à cheval, ils sont hors d'état d'apprécier l'éloignement de la cavalerie ennemie.

10° Chaque section ne doit serrer sur sa voisine qu'à un pas de distance. Cette règle se motive comme suit :

a) Il paraît tout à fait mal à propos que dans ce moment les cadres se mettent subitement à courir ;

b) Il est avantageux pour la conduite du feu et pour le maintien de la tranquillité que quelques officiers et sous-officiers se trouvent immédiatement derrière les deux premiers rangs ;

c) Le feu du troisième et du quatrième rang n'est pas du tout gêné si, outre le premier et le second rang, il se trouve çà et là un sous-officier qui naturellement doit plier le genou en même temps que les deux premiers rangs ;

d) Les quelques soldats qui se trouvent encore devant le carré, par exemple, peuvent être rappelés au son du tambour sans qu'il y ait désordre.

11° Les tambours et les sapeurs doivent toujours se diviser en deux sections pour entrer dans l'intérieur du carré ; les sapeurs et les trompettes se dirigent vers l'aile droite, les tambours vers la gauche ; les uns doivent venir derrière le flanc droit, les autres derrière le flanc gauche pour donner à l'espace vide une forme plus régulière. En outre, si l'on a en perspective une attaque de cavalerie, il faut pourvoir à ce que les tambours se retirent de bonne heure déjà dans le milieu de la colonne, c'est-à-dire derrière la seconde section. Les tambours qui ne peuvent pas rentrer à temps se jettent à terre devant le carré.

12° Le chef de la première section ne doit pas cheminer autour de l'aile ; il doit se tenir au centre, derrière la face d'avant. Cette règle est aussi applicable au chef de la seconde section. Lorsque l'on fait la conversion par sections, les chefs de sections n'ont pas une place particulière ; en d'autres termes, ils doivent se comporter comme dans les conversions ordinaires, c'est-à-dire, le chef de la seconde section commande derrière la file de droite de l'aile, celui de la quatrième, derrière la file de gauche de l'aile, et les chefs de pelotons seulement sont placés devant le front. Les serre-files de la dernière section doivent se rendre derrière le dernier rang de leur section en tournant autour des ailes et en traversant les divisions par le centre, ainsi que le règlement le prescrit pour le cas où l'on fait feu en retraite.

13° Le chef de bataillon ne doit pas commander : « marche ; » mais, seulement : « formez le carré. » Pour le carré compact, on s'est assuré que ce commandement suffisait. D'ailleurs, en procédant ainsi, le carré s'établit avec une rapidité plus grande.

14° Avant de se former en colonne, il faut commander : « face en tête. » Aucune division ne doit bouger, à l'exception des sections qui ont fait la conversion, jusqu'à ce que l'on ait commandé : « guides, marquez la direction de la colonne, » ou que celle-ci se soit mise en mouvement. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire de faire jalonner la direction de la colonne par des guides.

15° L'école de peloton ne doit pas renfermer d'exercice préalable relatif à la

formation du carré. En revanche, dans les écoles du soldat et de peloton, il faut faire apprendre le feu du carré en accoutumant le soldat à des conversions par section et renoncer à faire doubler les rangs ou ployer la ligne de bataille comme on le fait aujourd'hui.

16° Enfin, lorsque les rangs de derrière font feu, les premiers doivent s'agenouiller et non pas s'accroupir.

Remarque. Je crois devoir ajouter quelques mots sur cet objet, afin de faire comprendre dans toute son étendue la question soulevée.

Des sommités militaires, par exemple, le maréchal de St-Cyr, ont soutenu qu'il n'était pas pratique et naturel de faire agenouiller le premier rang pendant le feu, ainsi que les règlements le prescrivaient alors, que cette manœuvre ne s'exécutait dans le combat que par exception; parce que le soldat qui, dès qu'il entend le sifflement des balles, tire sans attendre le commandement, se laisserait encore moins facilement contraindre à prendre une position particulière. Dans ce qui concerne le feu qu'échangent deux lignes de bataille placées à proximité l'une de l'autre, l'assertion de St-Cyr est certainement juste (celui qui ne veut pas y croire, doit au moins prévoir la possibilité du fait lorsqu'il conduit des troupes au feu). Mais, le sang-froid de l'infanterie anglaise et celui de beaucoup d'autres armées nous prouve que l'allégué de St-Cyr ne peut pas être pris en considération dans un combat où l'infanterie lutte contre la cavalerie. L'écrivain militaire parle surtout du combat d'infanterie, où il avait trouvé chez les soldats une tenacité remarquable. Maintenant l'on a cru pouvoir inférer de ces renseignements et d'autres semblables, qu'il était, en général, peu pratique de faire agenouiller les soldats et qu'il fallait renoncer à cette posture; mais, par une étrange confusion d'idée, on l'a remplacée par la position accroupie, qui est si pénible, que le tirailleur, par exemple, ne la prendra que lorsque un terrain marécageux ou d'autres circonstances pareilles l'empêcheront de s'agenouiller. Si, comme plusieurs le pensent, la posture à genou blesse le corps, les chasseurs et tous les pieux chrétiens sont fort à plaindre. Un officier supérieur est même d'avis que, en s'agenouillant, la troupe s'humilie et encourage l'ennemi. On lui répond: les anciens Suisses ne paraissent pas y avoir songé, lorsque devant l'ennemi rangé en bataille ils faisaient agenouiller l'armée tout entière pour dire la prière avant la bataille.

Si l'on voulait examiner la chose à fond, l'on découvrirait que la singulière posture usitée actuellement pour le feu du carré provient des pantalons d'été, blancs comme la neige, encore usités en 1847.

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans l'état-major fédéral:

Le général Dufour passe de l'état-major du génie à l'état-major général. — Les lieutenants-colonels Kern, de Bâle, et Victor Gonzenbach, de Saint-Gall, sont nommés colonels dans l'état-major général. Le lieutenant-colonel fédéral du génie Aubert, de Genève, est nommé colonel dans cette arme. — Les majors Vigier, de Soleure; Kaupert, de Saint-Prex (Vaud); Roth, de Rheineck (Saint-Gall); Fischer, de Berne; Engelhardt, de Morat, sont nommés lieutenants-colonels dans l'état-major général; le lieutenant-colonel Huber-Saladin, de Genève, est reçu dans l'état-major